



Réparation de véhicules

Connaissez vos droits avant de confier votre véhicule pour des réparations et sachez quoi faire en cas de litige avec un garage.

Ce que vous devez savoir :

- 1.** Demandez à vos amis et à votre famille de vous **recommander un mécanicien** en qui ils ont confiance. Consultez les avis en ligne.
- 2.** Obtenez **une estimation écrite** avant d'accepter toute réparation. Le coût total des réparations ne peut dépasser de plus de 10 % le montant de l'estimation écrite. Si vous n'obtenez pas d'estimation, veillez à fixer un montant maximal pour les réparations que vous acceptez.
- 3.** **Les politiques du garage** concernant les coûts de main-d'œuvre et les estimations doivent être affichées **sur place afin** que vous puissiez les consulter.
- 4.** Vous avez le droit de récupérer la plupart **des pièces remplacées** par le garage.
- 5.** Toute réparation est garantie par la loi pour une période de 90 jours ou 5 000 kilomètres, selon la première éventualité. Si un problème survient pendant cette période, consignez votre **plainte par écrit** et envoyez-la au garage. Vous avez le droit de faire régler le problème sans frais.
- 6.** Consultez la « Liste des mises en garde pour les consommateurs » sur le site [Ontario.ca/MisesEnGardeConsommateurs](https://www.ontario.ca/MisesEnGardeConsommateurs) pour savoir si le ministère a pris des mesures à l'encontre de l'entreprise.





Posez les bonnes questions lorsque vous engagez un mécanicien

- Puis-je consulter **les politiques de votre garage** concernant les coûts de main-d'œuvre et les estimations?
- Pouvez-vous me donner des détails sur votre **garantie**?
- Quelle est votre expérience avec **la marque/le modèle de mon véhicule**?

Téléphone : 416-326-8800

Sans frais : 1-800-889-9768

ATS : 416-229-6086

ATS sans frais : 1-877-666-6545

X : @consommateuront

Facebook : ONconsommateur

Courriel : consumer@ontario.ca



Connaissez vos droits :
[Ontario.ca/ProtectionduConsommateur](https://ontario.ca/ProtectionduConsommateur)



PROTECTION
DU CONSOMMATEUR
DE L'ONTARIO

Ontario

